



La Cadière d'Azur

Le 1^{er} Février 2021

REGLEMENT du 4^e Raid VTT POLI-Marathon du terroir Bandolais

- 1) Avec la collaboration de la municipalité de la Cadière d'Azur , avec son concours, celui de l'ACME, de l'EC ST CYR , le COV organisera le jeudi 13 mai, le 4^e Marathon vtt du terroir bandolais-Raid POLI.

A 9h départ du marathon de 65 km ouvert aux hommes et dames à partir des juniors (17 ans) pour les non licenciés: certificat médical et licence-assurance à la journée obligatoire .

A 9h15 départ du semi-marathon de 40 km (mêmes conditions)

A partir de 9h16 départ libre de la randonnée sur le parcours du 40 km ouvert à tous partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs)

A 9h45 Départ du 40 km VAE (mêmes conditions que les 2 autres courses)

- 2) Les dossards, la permanence, les départs, les classements, la remise des prix et la clôture de la manifestation seront situés au complexe sportif de la Cadière d'azur.(Francis ITRAC) rue du stade.
- 3) Cette compétition inscrite au calendrier officiel du comité SUD-PACA de la FFC, se déroulera selon les règlements généraux en cours de cette fédération sous le contrôle des arbitres désignés par le CD du VAR de cyclisme. Toute réclamation est recevable par le jury des arbitres dans la demi- heure suivant l'arrivée.
- 4) Les engagements seront reçus par l'intermédiaire du site spécialisé ATS-SPORT.com ou en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site web du COV ou d'ATS et l'envoi de celui-ci par voie postale, certains

concurrents pourront s'engager au départ en payant le supplément prévu par la réglementation fédérale.

- 5) SECURITE : Les concurrents devront porter le casque règlementaire et être titulaires d'une licence FFC 2020 ou fournir un certificat médical valide + une licence à la journée pour les non licenciés disponible sur place.

l'organisateur sollicitera un arrêté préfectoral selon la législation actuelle en vigueur et les directives promulguées par le code du sport du 9 janvier 2018, la mairie de la Cadière prenant les arrêtés de circulation et de stationnement indispensables à la bonne tenue de la manifestation de tous, celle-ci mettra également à la disposition de l'organisation : une partie de sa POLICE municipale et de sa réserve de la SECURITE CIVILE.

L'organisateur sera assuré par une police RESPONSABILITE CIVILE délivrée par la FFC et mettra en place un service de signaleurs à tous les carrefours et sections dangereuses du circuit, un signaleur de fin de course, 4 secouristes et un véhicule des premiers secours toulonnais + un médecin FFC. + 1 ou 2 ravitaillements en solide et liquide selon le parcours.

6) REGLES :

Les concurrents devront rouler sur la droite de la chaussée en respectant le code de la route pour les parties routières, et suivre le fléchage mis en place pour les parties en colline, ils devront se plier aux injonctions des arbitres et commissaires pour le bon déroulement des courses, ainsi qu'en cas de force majeure (accident ou météorologique)

Tout concurrent ou participant vu en train de jeter un déchet quelconque sera immédiatement mis hors course.

Des contrôles de passage seront mis en place sur le parcours, tout concurrent qui ne sera pas passé par ceux-ci, sera mis hors course.

Des contrôles horaires pourront être instaurés et seront affichés au départ, tout concurrent dépassant ceux-ci seront invités à retirer leur plaque s'ils veulent poursuivre le parcours sous leur propre responsabilité.

7) CONCLUSIONS :

Tout concurrent qui s'engage, déclare avoir pris connaissance du présent règlement du parcours tracé par l'organisation et prévenir le PC course de tout accident ou de son éventuel abandon.

Ces règles générales pourront évoluer si nécessaire en fonction des circonstances ou d'obligations imposées par les pouvoirs publics.

Tout cas non exposé ci-dessus sera soumis et réglé par le président du comité d'organisation avec le président du jury des commissaires et arbitres.

Pour le COV, règlement établi le 1^{er} Février 2021

Cyclisme Ouest Var
1300 chemin de Saint Marc haut
83740 LA CADIÈRE D'AZUR
Tél 06 13 10 01 50